

BAREMES DES HONORAIRES PERÇUS PAR L'AGENCE



Immeuble ancien à usage d'habitation, terrain et produit professionnel (cession de droit au bail, murs commerciaux et fonds de commerce) :

Jusqu'à 30 000 Euros	9 % T.T.C. sur le prix de vente
De 30 001 à 100 000 Euros	8 % T.T.C. sur le prix de vente
De 100 001 à 150 000 Euros	7 % T.T.C. sur le prix de vente
De 150 001 à 300 000 Euros	6 % T.T.C. sur le prix de vente
De 300 001 à 1 000 000 Euros	5 % T.T.C. sur le prix de vente
Au-delà de 1 000 000 Euros	4 % T.T.C. sur le prix de vente

En cas de mandat exclusif : jusqu'à 1 000 000 €, réduction d'un point sur le pourcentage indiqué dans le barème ci-dessus.

Immeuble neuf à usage d'habitation

Minimum de 4 % T.T.C.

Honoraires d'agence à la charge du vendeur (hors stipulation expresse du mandant).